

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 10 février 2020

Date de l'annonce publique : 03/02/2020

Date de la convocation des conseillers : 03/02/2020

Présents

JUNGEN, bourgmestre; PESCH-DONDELINGER, échevine; QUINTUS-SCHANEN, échevine; BALLMANN, conseillère; BRIX, conseillère; FISCH, conseiller; FLAMMANG, conseillère; MICHELS, conseiller; REDING, conseiller; REITER, conseiller; STOFFEL, conseiller; STRECKER, conseiller; INGLEBERT, secrétaire communal.

Absent(s)

1

Référence

CC.2020-2-10 - 3.0

Point de l'ordre du jour

3.0

Objet

Motion relative à la publication des rapports des commissions consultatives.

Le conseil communal,

Vu la motion proposée par le groupe *Déi Gréng* invitant le collège échevinal « à rendre public[s] dès que possible les rapports des commissions consultatives, sous réserve des informations sensibles relevant d'un huis clos »;

Ouï les explications du bourgmestre sur l'argumentation conduisant le collège échevinal à inviter le conseil communal à refuser le texte proposé ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération;

Décide par neuf (9) voix contre trois (3) voix

De rejeter la motion proposée par le groupe *Déi Gréng* relative à la publicité des rapports des commissions consultatives.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR EXPEDITION CONFORME

1

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 19 février 2020

Le bourgmestre,

Le secrétaire,